



**CENTRE D'HEBERGEMENT ET
DE REINSERTION SOCIALE
LES BARTAVELLES
HEBERGEMENT D'URGENCE
RAPPORT D'ACTIVITE 2025**

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. L'organisation du CHRS LES BARTAVELLES.....	3
A. Le taux d'occupation global	4
B. La durée moyenne du séjour	6
C. Les présents du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	6
D. L'ensemble des situations sur 2025 :	7
E. Les entrants :	8
F. Les sortants :	9
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

Le CHRS Les Bartavelles dispose de 30 places d'hébergement d'urgence. 17 places sont financées par des subventions annuelles de l'Etat et 13 places par la dotation globale de fonctionnement du CHRS. 23 places sont à destination de familles et 7 de personnes isolées, toutes problématiques confondues. Les personnes seules sont accueillies au sein d'un bâtiment collectif ou dans des colocations, et les familles sont hébergées dans des appartements, au nombre de 5, soit sur le site du foyer, soit en habitat diffus dans Bonneville. Toutes bénéficient d'un hébergement 24h/24, d'un accompagnement social par l'équipe des travailleurs sociaux et nous appliquons le principe de la non remise à la rue, ce qui signifie qu'en dehors des cas d'exclusion disciplinaire ou de départ volontaire, les personnes sont accueillies jusqu'à l'orientation sur un dispositif d'insertion ou directement l'obtention d'un logement autonome.

Plus globalement, le CHRS Les Bartavelles dispose d'un dispositif d'hébergement d'insertion de 28 places, d'un dispositif d'accueil de jeunes majeurs sortis de l'aide sociale à l'enfance de 15 places, de 2 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS) et d'une place de placement extérieur (PE alternative à l'incarcération), soit un total de 76 places.

I. L'organisation du CHRS LES BARTAVELLES

Le fonctionnement global de ces dispositifs est basé sur leur décroïsonnement, dans le sens où nous favorisons le passage de l'un à l'autre, en fonction de l'évolution de la situation, sans rupture d'hébergement ni d'accompagnement. Une fois admise au CHRS, toute personne est accompagnée de façon identique et équitable par l'ensemble de l'équipe socio-éducative, et plus spécifiquement par un binôme de Co-référents, qui ne change pas tout au long du parcours d'hébergement. Les modalités d'hébergement sont diversifiées : appartements, foyer collectif ou colocations. Il est possible de changer de type d'hébergement, en fonction des souhaits exprimés de la personne et de ses besoins repérés. Il est possible de changer de dispositif, en fonction de l'évolution de la situation. Cette souplesse entre les dispositifs optimise les moyens pour éviter les ruptures de parcours et d'accompagnement, et maintenir le lien social nécessaire, qui sous-tend le processus d'insertion. De plus, la souplesse dans les modalités d'hébergement permet des expérimentations dans le processus d'autonomie.

L'équipe d'encadrement est constituée de 7 travailleurs sociaux et de 2 accompagnants éducatif et social, de 3 veilleurs de nuit et d'une maitresse de maison sous la responsabilité d'une Cheffe de Service. Un agent d'entretien à temps partiel est affecté à l'entretien des locaux. Une directrice adjointe est responsable de l'ensemble du CHRS. Un directeur général et une comptable gèrent l'administration financière et le développement des différents établissements et services des Bartavelles. Le directeur général est également responsable des 2 autres associations du département, qui ont les mêmes activités, dans le cadre d'une convention de mutualisation et d'un mandat de gestion : le Foyer du Léman à Douvaine et Ariès à Annemasse.

Une cheffe de service a été recrutée en début d'année. Toutefois, après trois mois d'exercice, son contrat a pris fin. Une nouvelle cheffe de service a ensuite pris ses fonctions le 1er septembre 2025.

Par ailleurs, un changement est également intervenu au niveau de la direction générale : Monsieur Monteillard a succédé à Mr Daveine, parti à la retraite. Il a poursuivi le projet de création d'une nouvelle association, dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2026. Le CHRS intégrera ainsi l'association Auralys, entraînant simultanément un changement de convention collective. L'établissement relèvera désormais de la convention collective du 15.03.1966.

L'année écoulée a été fortement marquée par l'anticipation des travaux de réhabilitation du CHRS. Ces opérations, indispensables à l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement, ont nécessité une réorganisation importante de notre fonctionnement. Les locaux ont dû être totalement vidés, pour un démarrage des travaux en janvier 2026, sur une durée estimée d'un an.

Dans ce cadre, depuis le mois d'avril, nous avons décidé de ne plus remplacer les personnes sortantes, jusqu'à atteindre la capacité d'hébergement de nos locaux temporaires, réduite d'environ 18 places, réparties sur l'ensemble des dispositifs : Jeunes Majeurs ; Urgence ; Insertion ; Placement Extérieur et Lit Halte Soins Santé. Le collectif a ainsi déménagé dans une « villa » à Bonneville, composée de 3 appartements, que nous mettions jusqu'à présent à disposition de familles. Cela a généré une logistique complexe d'adaptation des lieux pour accueillir un collectif. Les résidents ont été, tout au long de ce parcours de déménagement, informés des avancées. Ils ont pu repérer en amont les nouveaux locaux et préparer, avec l'aide de l'équipe, le déménagement de leurs affaires. La psychologue qui intervient dans l'association s'est rendue disponible et présente lors des réunions avec les résidents. Des réunions sont organisées régulièrement depuis l'emménagement, pour veiller à ce que l'hébergement se poursuive dans de bonnes conditions, et que les résidents puissent nous faire remonter leur ressenti quant à ces différents changements.

A. Le taux d'occupation global

Places installées	30
Nombre de nuitées réalisables	10950
Nombre de nuitées réalisées	9834
Taux d'occupation	89.81%

Quelques explications relatives au taux d'occupation :

- Concernant les places individuelles, la mise à disposition des places vacantes au 115 se fait dans un délai moyen de 48 heures ; nous recevons une orientation dans un délai de 48 heures ; et les personnes intègrent la structure dans un délai de 1 à 6 jours à partir de notre premier contact.
- Les échanges et orientations avec le 115 sont fluides et efficaces. Lorsqu'une personne refuse une orientation, comme nous avons eu le cas cette année, le 115 nous a rapidement envoyé une nouvelle orientation, afin de permettre une mise à l'abri rapide.
- Concernant les places familles, **2 familles** sont parties sur un logement autonome. Le délai de carence a été de 5 et de 20 jours avant la remise à disposition au SIAO. L'un de ces logements a nécessité une remise en état conséquente, malgré le fait que, depuis l'année passée, nous avons renforcé la régularité de nos visites à domicile, et ciblé des VAD dites « ménage », afin de mieux accompagner à l'entretien du domicile et limiter les mauvaises surprises lors des départs. Cela nous a permis de réduire la durée d'inoccupation des logements entre 2 accueils, pour remise en état. Nous poursuivons cette pratique qui présente, de plus, l'avantage d'un accompagnement renforcé à l'habiter, au profit de l'accompagnement global des résidents.
- Comme d'habitude, la composition familiale influe également sur le taux de remplissage, selon que dans un même logement il y a 3 ou 5 personnes.
- Enfin, comme évoqué ci-dessus, la nécessité d'anticiper le déménagement des résidents du collectif dans un hébergement comportant moins de places, sans remise à la rue, s'est faite par le non-remplacement des personnes sortantes, depuis le mois d'avril.
- Malgré ce dernier facteur, notre taux d'occupation sur le dispositif urgence est de **89,81 %** pour 2025, contre **83,44 %** en 2024. Cela s'explique par une forte activité en début d'année (106.67 % en janvier), supérieure à 100 % sur les 6 premiers mois, ayant permis d'absorber la baisse d'activité progressive (77.09 % en décembre), tout en conservant une moyenne annuelle élevée.

L'activité de 2025 représente 18 situations en file active, avec comme mouvements :

- Sorties par bascule interne du dispositif HU vers le dispositif Insertion : **2 familles**
- Sorties : **7 foyers soit 13 personnes (2 familles + 5 isolés)**
- Entrées : **5 situations soit 2 familles et 3 isolés**

B. La durée moyenne du séjour

La durée moyenne de séjour sur le dispositif urgence est de : **339 jours, donc 11 mois et 4 jours.**

Dans cette moyenne, nous avons une personne accompagnée qui était au début de sa prise en charge sur une place LHSS, sur laquelle elle est restée 2 mois.

Sur l'ensemble des situations recensées, **10 personnes** ne sont pas encore sorties du dispositif au 31/12/2025.

La situation la plus courte correspond à une personne entrée fin février 2025 et sortie mi-avril 2025, avec une durée de prise en charge d'environ 1 mois et demi ; le monsieur est arrivé au sein du CHRS avec une demande de logement social en cours, cette dernière a pu rapidement aboutir et l'équipe l'accompagner pour son entrée en logement.

C. Les présents du 1^{er} janvier au 31 décembre

6 situations soit 14 personnes

2 situations ont déjà été évoquées les années précédentes : 1 monsieur est présent depuis 2019, situation présentée ci-dessus, et un couple avec 1 enfant depuis 2022.

Dans les 2 cas, il s'agit d'une problématique de droit au séjour, doublée d'une situation de handicap physique pour la personne isolée. Pour l'ensemble des situations, la durée moyenne du séjour au 31/12/2025 est de 29.2 mois sur le dispositif HU, soit environ 2 ans et 5 mois.

La situation de prise en charge la plus longue observée concerne une personne entrée dans le dispositif en octobre 2019, toujours accompagnée à ce jour, soit une durée supérieure à **5 ans**. Monsieur présentait une situation sanitaire dégradée à son arrivée et l'ouverture de droits et la recherche d'orientations adaptées ont nécessité beaucoup de temps et d'interlocuteurs divers. Dans ce même temps, plusieurs démarches auprès de la Préfecture ont été faites, dont 2 demandes de titre de séjour « étranger malade », refusées, et une demande d'admission exceptionnelle au séjour pour motif humanitaire, restée sans réponse à ce jour. Monsieur présente de réelles difficultés d'expression et de compréhension du français, avec des interlocuteurs multiples et éloignés, suivi médicamenteux, coordination des soins, des RDV et des transports, ré-explications à monsieur, recherche de traducteurs, d'aides financières pour les appareillages préconisés du fait d'absence de ressources etc. Ce résident, qui nécessite un accompagnement médical soutenu, a finalement pu bénéficier, depuis fin 2025, d'un accompagnement en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) hors murs. Ce dispositif a été créé courant 2025, en complément des dispositifs médico-sociaux d'Ariès, la mutualisation entre nos associations facilitant la diversité des dispositifs et la complémentarité des modalités d'intervention, au profit des personnes accueillies.

Concernant les personnes accompagnées tout au long de l'année, plusieurs familles rencontrent des délais importants dans l'accès au logement.

En effet, l'accompagnement se fait par étapes : dans un premier temps, il s'agit de régulariser la situation administrative afin d'obtenir les documents nécessaires, puis d'engager les démarches de demande de logement social, et quasiment systématiquement créer une demande de DALO.

Concernant l'accompagnement pour régulariser les situations administratives, nous sommes confrontés à des difficultés pour obtenir des rendez-vous à la préfecture. Il n'est plus possible de se rendre directement à la Préfecture, il faut impérativement prendre rendez-vous en ligne. Cependant, il est fréquent que nous ne parvenions pas à obtenir de créneaux de rendez-vous.

Le secteur du logement en Haute-Savoie est particulièrement saturé, ce qui allonge considérablement les délais d'attribution. La situation est d'autant plus complexe pour les familles nombreuses, qui doivent formuler des demandes pour des logements de type T4 ou T5. Or, ces typologies sont rares et très demandées sur le territoire, ce qui augmente fortement les délais de proposition de logement. Actuellement, nous accompagnons un couple, avec ses 5 enfants, dont le monsieur a suivi une formation et occupe maintenant un poste d'agent de sécurité, et Madame suit une formation en agro-alimentaire. Les enfants sont scolarisés et ne rencontrent pas de difficulté. La situation ne nécessite plus qu'une proposition de logement.

D. L'ensemble des situations sur 2025 :

L'activité de 2025 représente 18 situations, où différentes problématiques ont été travaillées :

Ressources	11
Accès aux droits (préfecture et autres...)	11
Santé	13
Endettement	6
Emploi	8
Langue (absence de maîtrise de la langue)	3
Justice	3
Soutien à la parentalité	3
Scolarisation des enfants	6
Accès à la formation	3
Gestion budgétaire	7
Violences conjugales	2
Mesure de protection des majeurs	0
Logement	13
Accès à la culture (sports, loisirs...)	12
Prévention santé	10
Gestion du quotidien (mobilité, autonomie...)	7

Motif de l'orientation :

Séparation/divorce/rupture familiale	2
Fin d'hébergement (tiers)	3
Squat/errance/rue	9
Fin d'hébergement (structure)	3

Cette année nous avons accueilli une famille orientée par l'abri grand froid (AGF) d'Annemasse. Nous avons alors pris le relais des démarches initiées par nos collègues pour les mener à bien, ce qui limite à minima les désagréments de rupture dans la prise en charge pour les personnes.

La fin d'hébergement par des tiers est un motif important d'orientation. On sait, en effet, que ces solutions « de fortune » ne tiennent pas dans le temps. La bonne volonté initiale de l'hébergeant, ami ou famille, se trouve rapidement mise à mal par les contraintes de la cohabitation et les contingences financières. Cela engendre des situations d'urgence, de la même manière que pour les séparations de couple ou les ruptures familiales parents-enfants.

La problématique du droit au séjour reste une problématique récurrente des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence, en vertu du principe d'inconditionnalité de l'accueil et de la non remise à la rue. Dans plusieurs situations, notamment de familles, il s'est agi cette année davantage de droits incomplets, l'un des adultes ayant un droit au séjour et pas le concubin. Ces situations aboutissent à des régularisations, ce qui permet de travailler à l'insertion professionnelle de la personne à droits complets, dans la perspective du relogement, sans perdre de temps.

E. Les entrants :

5 entrées : dont **3** personnes isolées, **2** familles soit **4** adultes et **5** enfants.

Ce qui nous amène à un total de **12** personnes.

La situation familiale

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	3	
Couples avec enfants	4	5
Total	7	5

La nationalité

	Hors UE	Française
Adultes	5	2

Tranche d'âge

4-15 ans	26-65 ans	+ de 65 ans
5	6	1

Motifs de séjour /par situation

Squat / errance	4
Fin d'hébergement	1

F. Les sortants :

7 sorties, dont 5 isolés et 2 familles (2 adultes, 6 enfants) soit 13 personnes

Et 2 sorties, en l'occurrence 2 familles (3 adultes et 4 enfants) sont des réorientations à l'interne sur le dispositif insertion.

Soit un total de 9 sorties du dispositif urgence représentant 20 personnes au total.

La situation familiale :

Homme isolé	3
Femme isolée	2
Couple avec enfants	1
nbre enfants	2
Femme seule avec enfants	3
nbre enfants Femme seule	8

La nationalité :

	Hors UE	Française
Adultes	10	3

Tranche d'âge :

Nbre adultes 18-25	1
Nbre adulte 26-65	7
Nbre adultes 65 et +	2
Nbre enfants 0-3	5
Nbre enfants enfants 4-15	5
Nbre enfants 16 et +	0

Situation administrative :

Toutes les personnes sortantes qui étaient rentrées au CHRS avec un besoin d'accompagnement au droit au séjour, sont parties avec, soit un titre de séjour, soit un récépissé.

Situation professionnelle :

Activité prof. Régulière et déclarée	2
CDI	3
Demandeur d'emploi	2
Sans emploi	3

Secteur géographique :

Vallée de l'Arve	1
Genevois	2
Autres secteurs de Haute Savoie	1
Pas d'information	2

Nous n'avons pas d'information concernant le secteur géographique de deux situations de personnes isolées. L'une d'entre elle est partie sans nous informer, après un certain temps nous avons remis sa place à disposition. La deuxième personne a eu une fin de prise en charge à la suite du non-respect du règlement de fonctionnement.

CONCLUSION

L'année 2025 a constitué une période particulièrement exigeante pour le CHRS Les Bartavelles, marquée par de profondes transformations organisationnelles, humaines et matérielles. Les nombreux mouvements au sein de l'équipe, les absences non remplacées, les changements de direction et l'anticipation des travaux de réhabilitation ont généré un contexte d'instabilité durable, fortement mobilisateur pour les professionnels comme pour les personnes accueillies.

Malgré ces contraintes, le CHRS a su maintenir ses missions fondamentales d'accueil inconditionnel, de continuité de l'hébergement et d'accompagnement social de qualité.

La mobilisation constante des équipes a permis d'assurer la continuité du service, de préserver le lien avec les usagers et de soutenir les parcours d'insertion, y compris dans un contexte de réduction temporaire de la capacité d'accueil.

Le taux d'occupation, proche de 90 %, témoigne de l'efficacité des partenariats, notamment avec le 115 et le SIAO, ainsi que de la réactivité de la structure dans la mise à l'abri des personnes.

Les données de ce rapport d'activité mettent en évidence la diversité et la complexité des situations accompagnées, avec des parcours très hétérogènes, allant de réponses rapides, à des accompagnements de long terme, notamment en lien avec des problématiques de santé, de droits au séjour et d'accès au logement. Elles soulignent également l'importance du décroisement des dispositifs et de la souplesse des modalités d'hébergement, leviers essentiels pour prévenir les ruptures de parcours et favoriser l'autonomie des personnes.

Le CHRS Les Bartavelles aborde ces changements avec la volonté affirmée de consolider son fonctionnement, de soutenir ses équipes et de poursuivre son engagement auprès des publics les plus vulnérables, dans une logique de respect du droit des usagers, de dignité et d'insertion durable.